



PREFET DE L'INDRE

LA SOUS-PRÉFECTURE DU BLANC

ARRETE n° SPLB-2015-044 du 30/09/2015

portant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc GILLARD
Secrétaire général de la sous-préfecture du Blanc

**Le Sous-Préfet du Blanc,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu l'article 17 du Code Electoral ;

Vu la loi n°69-3 du 3 janvier 1969 et le décret n°70-708 du 13 juillet 1970 relatifs aux personnes sans domicile fixe ;

Vu l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative aux associations ;

Vu l'article 44-II du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 18 août 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Yves LALLART en qualité de Sous-Préfet du Blanc ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011046-0001 du 15 février 2011 portant nomination de Monsieur Jean-Luc GILLARD en qualité de secrétaire général de la sous-préfecture du Blanc à compter du 1^{er} mars 2011 ;

ARRETE

Article 1^{er} – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves LALLART, Sous-Préfet du BLANC, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Luc GILLARD, secrétaire général de la sous-préfecture du BLANC, en ce qui concerne :

1. la nomination des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales
2. le rattachement, la délivrance des livrets de circulation pour les personnes sans résidence ou domicile fixe
3. les récépissés de déclaration de création, de modification et dissolution d'associations
4. les accusés de réception
5. la correspondance dite courante

Article 2 - Le secrétaire général de la sous-préfecture du BLANC est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre, rubrique Recueil des actes administratifs.

Le Sous-Préfet,

Jean-Yves LALLART